



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 23 janvier 2017

# Communiqué de presse

Dans le contexte du développement du nautisme dans la baie du Marin et de la mise aux normes environnementales du centre de carénage, la signalisation maritime a été améliorée afin d'apporter une meilleure visibilité des accès aux divers équipements portuaires.

La commune du Marin, avec l'aide des services de la Direction de la Mer, a procédé à la mise en place d'un nouveau chenal d'accès à la zone de carénage constitué de 4 bouées passives. Une bouée de chenal préféré (la première en Martinique) aidera les navigateurs à se diriger vers les deux chenaux ainsi créés à destination de l'aire de carénage ou de la marina.

La réglementation maritime réserve les chenaux à l'usage exclusif de la navigation. Les activités de pêche et le mouillage des navires y sont donc interdits.

La signalisation maritime en fond de baie a également été améliorée. A l'entrée de la marina, une marque lumineuse complémentaire a été mise place. Deux portes définissent maintenant l'accès aux pontons avec deux bouées.

### Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*